2° *Séton à rouelle* (cautère, — ortie, — fontanelle, — séton anglais).

Le séton à rouelle consiste dans l'introduction sous la peau d'une rondelle de cuir ou de feutre, percée à son centre d'une ouverture assez large et portant environ 2 pouces et demi à trois pouces dans son plus grand diamètre. On préfère la rouelle à la mèche dans les chevaux de luxe, parce qu'elle est beaucoup moins apparente. On la préfère aussi dans les chevaux qui ont l'habitude de saisir avec leurs dents l'un des bouts de la mèche et de l'arracher. Cependant, en raison de son moins d'étendue, la rouelle produit moins d'effet que le séton à mèche.

C'est ordinairement un peu en avant du passage des sangles qu'on place les rouelles dans le cheval. On en place aussi à la pointe de l'épaule (D *fig.* 167), et sur la cuisse au niveau de l'articulation coxo-fémorale.

Quelle que soit celle de ces régions sur laquelle on opère, on fait à la peau une incision d'un pouce et demi de longueur à peu près, dans la direction de l'axe de la partie. A l'aide de la sonde à spatule, du bistouri, des ciseaux, ou d'un instrument fait exprès, appelé *feuille de myrthe recourbée*, on dissèque, on détache la peau tout autour de cette incision, de manière à pratiquer une cavité assez grande pour loger la rouelle. Cela fait, on plie la rouelle une ou deux fois sur elle-même pour pouvoir l'introduire par l'incision; on la fait pénétrer dans la cavité préparée pour la recevoir, et on l'y déploie de manière à ce que l'ouverture de son centre corresponde à l'incision de la peau : sans ce rapport des deux ouvertures, le pus ne pourrait que difficilement s'écouler.

Les soins ultérieurs sont les mêmes que pour le séton à mèche.

Lorsqu'on juge que la rouelle est restée en place assez longtemps, on la retire en incisant un peu la peau dont l'ouverture est rétrécie, et en la saisissant avec des pinces ou une érigne pour l'entraîner au dehors. La plaie qui en résulte se cicatrise d'elle-même.

3° *Trochique.*

Le *trochique* est un séton dont la matière est une substance végétale ou minérale douée de propriétés très-irritantes ou même escarrotiques. Tels sont, parmi les substances végétales, la clématite, le garou, le lauréole, l'ellébore noir, etc.; et parmi les minéraux, le sulfure ou le deutoxyde d'arsenic, le sublimé corrosif, etc.... Ces substances sont préparées de manière à représenter le moins de volume possible. Les végétaux sont taillés comme des allumettes d'à peu près deux pouces à trois pouces de long; on réunit ces morceaux en une ou deux bottes, on leur donne sous la peau telle disposition que l'on préfère, et on les place comme la rouelle. Les substances minérales ne sont pas mises directement en contact avec le tissu cellulaire; avant de les introduire sous la peau, on les entoure dans un petit nouet de linge clair, et on peut les retirer quand, par leur présence, ils ont produit un engorgement suffisant.

On voit que les trochiques ne diffèrent des autres sétons que par leur action plus puissante, et qu'ils doivent celle-ci à ce que non-seulement ils irritent les tissus à la manière de corps étrangers, comme les autres sétons, mais encore à ce qu'ils agissent en vertu de propriétés irritantes particulières dont ils sont doués. C'est pourquoi on les préfère pour les animaux qui, comme le bœuf, ont le tissu cellulaire moins irritable, et dans les cas où on a besoin que le séton produise un effet prompt et considérable.

§ I^er^. — Du séton dans l'espèce du cheval.

Il peut résulter de l'existence de telle ou telle maladie l'indication de passer des sétons sur beaucoup de régions du corps; cependant il est deux de ces régions sur lesquelles ils sont le plus souvent indiqués : dans le cheval, ce sont le *poitrail* et la *fesse*. Il suffira donc de traiter des règles qui sont applicables à ces derniers.

A. *Séton au poitrail.* — Quand on n'applique qu'un seul séton au poitrail, on le place dans la direction de la ligne médiane de la partie antérieure de cette région. L'opérateur ayant fixé convenablement l'animal, mis à sa portée ou confié à un aide l'aiguille et la mèche, se place à droite de l'animal, un peu en avant de l'épaule, saisit la peau du poitrail entre le pouce et l'index de la main gauche, sur la ligne médiane, un peu au-dessous de la saillie formée par la pointe du sternum, la pince de manière à lui faire faire un pli longitudinal, incise le sommet de ce pli avec le bistouri qu'il tient de la main droite, de manière à faire une incision transversale, longue de près d'un pouce. Il lâche alors le pli, prend l'aiguille dans la main droite; avec le pouce et l'index de la main gauche il écarte la lèvre inférieure de l'incision, engage la pointe de l'aiguille dans celle-ci, et la pousse un peu, de manière à faire pénétrer cet instrument entre la peau et les muscles qu'elle recouvre, mais en faisant en sorte de ne blesser ni la peau ni les muscles : à cet effet, il doit tenir l'aiguille dans une direction tout à fait parallèle à celle de la face antérieure du poitrail; et, au fur et à mesure qu'il enfonce l'aiguille avec la main droite, il a soin, avec les doigts de la main gauche, de pincer la peau au-dessous de la pointe de cet instrument, et de l'écarter des muscles sur la ligne qu'elle va suivre. Dans son trajet, l'aiguille doit toujours être tenue de manière à suivre la ligne médiane du poitrail. Quand, à l'aide de ces faciles manœuvres, l'aiguille a pénétré d'environ un pied sous la peau, et que sa pointe correspond au milieu de l'inter-ars, l'opérateur dirige la pointe de l'aiguille sur la peau, en en rapprochant le talon contre la partie supérieure du poitrail, pousse fortement l'aiguille en bas, sur la peau que soulève la pointe, et celle-ci sort à cet endroit. C'est alors qu'on engage la mèche dans l'œil du talon, et que, saisissant l'aiguille par sa pointe, et la retirant par l'incision du bas, on fait pénétrer le séton dans le trajet de l'aiguille, où on le laisse. On fixe la mèche dans cette position, soit en en réunissant ensemble les deux extrémités par un nœud double, soit, et ce qui vaut mieux, en repliant plusieurs fois chaque extrémité sur elle-même, et en la nouant de manière à